

ARCHIVES NATIONALES  
**SOLIDARITÉ AVEC LA GRÈVE  
DES OUVRIERS DE SAMSIC NETTOYAGE**

Depuis ce matin, mardi 12 décembre 2017, à l'unanimité, les ouvrières et ouvriers du nettoyage (société SAMSIC) du chantier des Archives nationales de Paris, qui travaillent à maintenir la propreté de nos locaux, espaces d'accueil du public, toilettes, ont décidé la grève illimitée.

Ces travailleuses et travailleurs, nous les connaissons, nous les voyons quotidiennement. Quand nous prenons notre service, eux, finissent leur travail. Quand nous disons que nous les croisons tous les jours, ce n'est pas une vue de l'esprit. Certains d'entre eux cumulent jusqu'à 25 ans d'ancienneté sur le chantier.

Nous savons tous les conditions de travail harassantes qui sont les leurs : réveil à 4h30, début de la journée de travail à 6h00, pour une quotité horaire réduite de 2h42 de travail par jour, des tâches pénibles, des salaires de misère (le SMIC horaire), des droits sociaux presque inexistantes...

**Décidés à ne plus se laisser faire, ils ont engagé un combat pour faire valoir leurs droits et gagner leur dignité !**

**Rendons-nous compte, depuis 7 mois et la reprise du marché UGAP du nettoyage aux Archives nationales par la société SAMSIC (le 2 mai 2017), aucun des ouvriers du chantier ne dispose d'un contrat de travail !**

Par leur grève, les travailleurs exigent notamment :

- un contrat de travail en bonne et due forme ;
- le respect des accords sociaux passés en 2011 et 2013 ;
- la suppression explicite de la clause de mobilité du contrat de travail comme acté par les protocoles de 2011 et 2013. Pour mémoire, la « clause de mobilité » oblige les salariés à accepter n'importe quelle autre affectation (départements 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95) si elle est située à 45 minutes de leur lieu de travail. Une véritable aubaine pour les employeurs en cas de réorganisation.
- le passage en CDI de trois ouvrières reconduites de CDD en CDD de 1 mois, depuis juillet 2017.

La CGT-Archives a fait sien ce combat et soutient inconditionnellement les ouvrières et ouvriers du nettoyage de SAMSIC et leurs syndicats (UD CGT Paris, UL CGT Paris 3), en lutte pour l'amélioration de leur condition d'existence, pour en finir avec cette exploitation sans fin.

Nous considérons que le ministère de la Culture, mais aussi la direction des Archives nationales, en tant que donneur d'ordre, client, ont la responsabilité sociale et le devoir d'intervenir sans délai auprès de la société SAMSIC pour exiger l'ouverture de négociations sincères et constructives avec les ouvriers. Au ministère de la Culture, à l'heure de la Charte sociale, des labels et normes anti-discrimination, il serait insupportable de laisser traiter ainsi des travailleurs. On ne peut plus continuer à confier à des prestataires peu scrupuleux du droit social des missions pour lesquelles les contribuables sont sollicités.

Dans les prochains jours, nous mettrons en place une solidarité financière pour aider la grève de ces salariés (qui gagnent en moyenne moins de 500 euros par mois) dans un combat que nous savons tout particulièrement difficile.

Paris, le 12 décembre 2017